

MAIRIE D'AVRESSIEUX

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2017

(convocations du 11 décembre 2017)

Absents excusés : Mme BELLEMIN - M. BERTHOLIER - PARENT

CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPFL- PARCELLE A 1396 au lieudit « Les Fougères »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) pour l'acquisition d'un terrain très proche du village. Il s'agit de la parcelle A 1396 située au lieudit « Les Fougères », classée en zone AUa, d'une superficie de 8834 m², appartenant à M. Michel BERTHOLIER suite à la succession de M. Albert GUINET.

Ce terrain présente une opportunité certaine pour étoffer le centre du village, l'objectif prioriser le développement urbain dans le chef-lieu et ses abords étant inscrit dans le projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision. Il constituerait un secteur d'extension avec, à terme, la création de logements en accession à la propriété et locatifs. Ce terrain constituera alors, dans le nouveau plan local d'urbanisme, le principal potentiel de constructibilité dans la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec un portage des biens prévu sur une durée de 10 ans comportant les modalités de remboursement suivantes :

| | <i>Annuité</i> | <i>Taux de portage HT</i> |
|-----------------|--|---------------------------|
| Année 1 | 2% du capital stocké | 1% |
| Année 2 | Idem | 1% |
| Année 3 | Idem | 1% |
| Année 4 | Par annuités constantes =1/7 du capital stocké | 1% |
| Année 5 | Idem | 1.5% |
| Année 6 | Idem | 1.5% |
| Année 7 | Idem | 1.5% |
| Année 8 | Idem | 2% |
| Année 9 | Idem | 2% |
| <i>Année 10</i> | <i>A l'acte de rétrocession pour solde du capital stocké</i> | <i>2%</i> |

A tout moment, la commune pourra, si elle le souhaite, au-delà des 2%, se libérer de tout ou partie du prix par le mécanisme des avances en capital.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du détail du projet de convention et en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à signer avec l'EPFL la convention d'intervention et de portage foncier sur la parcelle A 1396 au lieudit « Les Fougères » d'une surface de 8834 m² pour une durée de 10 ans avec un remboursement par annuités constantes à partir de la fin de la 4^e année de portage
- dit que la convention produira ses effets à l'égard des parties dès sa signature. Elle est établie pour la période prévue de portage des biens par l'EPFL de la Savoie et sera tacitement prorogée jusqu'à rétrocession complète de la propriété.

RÉVISION PLAN LOCAL URBANISME

M. le Maire donne le compte-rendu de la réunion de travail du 19 décembre sur le Plan Local d'Urbanisme. Le directeur du SIEGA est intervenu pour la desserte en assainissement sur la commune. D'autre part, les bâtiments agricoles ont été répertoriés. Il conviendra de lister ceux susceptibles de se transformer en habitations, en fonction de leur situation, de leur desserte ou d'autres critères. La deuxième réunion publique est prévue le mardi 13 février.

VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

Suite aux fortes pluies, des travaux sont à prévoir au Cattaud et au Bunand ainsi que des curages de fossés. Sur le chemin du Chassenet, le poteau électrique sera déplacé la première semaine de janvier et il y a lieu de couper les arbres gênants.

Le tarif horaire du déneigement est revalorisé à 55 € HT à compter du 1^{er} janvier 2018, les autres tarifs restant inchangés (astreinte et travail avec matériel télescopique).

RAMPE HANDICAPÉS MAIRIE

La rampe d'accès à la mairie devant être remise aux normes dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le travail est confié à l'entreprise Perroud pour un montant de 9 880 € HT, l'option d'une jardinière centrale n'étant pas retenue.

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à l'absence d'un agent sur une semaine qui a été palliée, une réflexion doit être engagée pour le remplacement du personnel sur les services périscolaires avec un système d'astreinte à mettre en place.

QUESTIONS DIVERSES

- Virement de crédits pour des opérations d'ordre relatives à la vente de la parcelle A 1781 à Bpifrance Financement en début d'année 2017
- Location de la maison Aluisio à prévoir suite au départ des occupants au 31 décembre
- Accord pour pose d'un panneau de stationnement demandé par les taxis Fabrice et Cathy, bénéficiaires d'une autorisation sur la commune
- Problème de puissance électrique à la salle polyvalente : voir possibilité de l'installation d'un délesteur
- Vœux de la municipalité prévue le vendredi 12 janvier à 19h30
- Prochaine séance de conseil municipal le lundi 22 janvier 2018.